



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°603) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE BOUQUET, A
L'ASSOCIATION COMPAGNIE SANDRINE
ANGLADE**

**DÉCISION N° AU-19-330
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Compagnie Sandrine Anglade », représentée par M. Michel PRADA, en qualité de Président, et domiciliée 4 avenue Antoine Quinson, 94300 Vincennes, pour des répétitions, les 23, 25 et 30 septembre de 10 h à 16 h, les 24 et 27 septembre de 10 h à 18 h et le 26 septembre 2019 de 10 h à 17 h 30 dans la salle Bouquet ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Compagnie Sandrine Anglade », représentée par M. Michel PRADA, en qualité de Président, et domiciliée 4 avenue Antoine Quinson, 94300 Vincennes, une convention de location de salle pour des répétitions, les 23, 25 et 30 septembre de 10 h à 16 h, les 24 et 27 septembre de 10 h à 18 h et le 26 septembre 2019 de 10 h à 17h30 dans la salle Bouquet ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET